

 <p>ÉCLAIREUSES + ÉCLAIREURS DE FRANCE</p>	<p><b>Direction des Opérations</b>  <b>D'hier à aujourd'hui ? maintenant et demain !</b>  <b>Vacances aux Eclés</b></p> <p>Contribution de Jean Yves Talois sur l'Histoire des Vacances adaptées.</p>
---	---

### **Un détour par les vacances de jeunes ... sans handicap, autre époque associative, ...,**

Des pionniers de l'après-guerre à Destination Vacances, A Saint Jorioz, au bord du lac d'Annecy, en 1945, une initiative du commissaire national à la Route. Développement fulgurant: St Jorioz, La Gaillarde, les Circuits Corses, Caravanes sans Frontières, Annot, Vallescure.

Un contexte favorable: les lois sociales de la Libération, le développement des loisirs, les congés payés, le « baby boom», les Comités d'Entreprise.

### **Encore 100 000 journées vacances de jeunes , en 1993, hors cadre groupe local, hors handicap.**

Dans les années 90, et 2000, des difficultés diverses, internes, externes. A l'externe, depuis 1994, baisse annuelle de 30 000 départs de mineurs en vacances collectives , raccourcissement des séjours ( source JS et Génération Camps Colos. Progressivement fermeture progressive des SV nationaux , puis régionaux et locaux ( ce qui n'empêche pas des initiatives locales ou régionales de séjours ouverts)

### **Venons-en à l'accueil du handicap : Du scoutisme d'extension aux vacances adaptées, ...,**

#### **Evolution du cadre, de la perception, évolution de la demande et des besoins :**

A partir de 1931, sur la base « association complémentaire de l'école» et le développement de l'action sociale, qui amènera à la création d'un secteur médico-social ; Jusqu'en 1970 environ, 2 domaines : les unités d'accueil de jeunes présentant un handicap, avec des accueils très diversifiés( selon le handicap) et les unités d'accueil de jeunes présentant des problèmes sociaux , comportementaux , «qualifiés d'enfance, adolescence en danger»

En 1969, encore une soixantaine d'« unités extension». Elles vont disparaître progressivement. En fait, jusqu'aux années 60, la législation ne permettait pas «d'admettre» dans les colonies de vacances les enfants présentant une anomalie ou une infirmité psychique: « les colonies de vacances sont l'oeuvre d'institutions qui, sous la responsabilité d'un personnel qualifié, accueillent des enfants sains».

*décret du 19/11/1963* : «pour être admis dans une colonie de vacances tout enfant doit être pourvu d'un certificat du médecin scolaire attestant que son état n'est pas incompatible avec un séjour dans la collectivité considérée, en raison d'une affection exigeant des soins ou un régime alimentaire spéciaux, ou en raison d'anomalies , d'infirmités d'ordre ostéo-articulaire, nerveux, psychique ou sensoriel»;

Cependant, dans les années 50, les EDF avaient mis en place un camp à destination de garçons hospitalisés à St Alban en Lozère, sous l'égide du Dr André Haïm, psychiatre .

Comme quoi, nous étions bien précurseurs «capables d'exception».

Un arrêté de juillet 1966 autorise les établissements spécialisés à effectuer des transferts.

Ce n'est qu'avec la loi d'orientation de 1975 que la ségrégation introduite par la notion «d'enfants sains» va disparaître.

Progressivement des circulaires du secteur médico-social vont insister sur l'évolution des pratiques ... qui avaient souvent précédé les textes.

«Comme leurs camarades valides , les enfants et adolescents handicapés ou inadaptés doivent pouvoir pratiquer des activités nouvelles , dans des cadres de vie privilégiés»;

*circulaire du 18/12/1980.*

**C'est dans ce contexte que s'est développé aux EEDF le secteur des «vacances adaptées».**

Evolution de l'image, évolution de textes autorisant les transferts d'établissements ( installation temporaire de jeunes handicapés avec leur encadrement habituel hors institution habituelle), les vacances hors institution de jeunes présentant un handicap.

Notre action a alors concerné très majoritairement des jeunes puis des adultes en situation de handicap mental, personnes pour lesquelles la demande est vite apparue la plus forte, les recherches de réponses indispensables. Action également vers les jeunes sourds, déficients auditifs; création de l'association « LEJS : Loisirs Educatifs de Jeunes Sourds » et partenariat avec l'INJS à Paris.

### **Aventure Vacances : évolution de l'accueil**

Le secteur médico-social s'est alors tourné vers nous, association très impliquée en ce domaine au travers du scoutisme d'extension, association reconnue complémentaire de l'Education Nationale, comptant bon nombre d'enseignants et de travailleurs sociaux dans ses rangs.

Des séjours pionniers en 1965/66 à St Clément, au Moulin de Lavour, à La Couturerie (jeunes déficients intellectuels), au Fieux (jeunes sourds), nous sommes passés à un accueil de 250 participants en vacances en 1969, 1000 en 1979, 2500 en 1981, 5000 en 2011,4000 en 2016.

**Ainsi, 100.000 journées vacances ont été organisées en 1995, autour de multiples sites : les 3 actuels, Caen, Chalon, Orléans, mais aussi d'autres (Toulon, St Etienne, Lyon, Metz, Compiègne), mais plus que 70.000 en 2013, un peu moins de 50.000 en 2018.**

**D'un accueil de jeunes exclusivement, enfants, adolescents, nous sommes passés à un accueil également d'adultes,** sous la pression de la demande, avec l'émergence des possibilités offertes en ce domaine, par la structuration de la prise en charge des adultes en situation de handicap, en particulier mental ou psychique, par souci de fidélisation de « nos anciens».

Fidélisation: 2/3 des vacanciers accueillis reviennent l'année suivante. pourtant la «concurrence» ne manque pas.

D'un accueil de jeunes et d'adultes déficients intellectuels, donc avec handicap mental, un glissement s'opère vers des jeunes et adultes avec handicap psychique, troubles du comportement. Il est à noter que la loi de 2005 pour l'égalité des chances, la participation, la citoyenneté des personnes handicapées reconnaît la notion de handicap psychique à côté des notions de handicap moteur, sensoriel, mental, cognitif.

Actuellement, notre accueil s'organise à partir de 3 sites, 3 services nationaux, à Caen-Colombelles, à Orléans, à Chalon sur Saône : accueil de mineurs majoritairement à Caen et accueil d'adultes majoritairement à Orléans et Chalon.

Une forte demande, des besoins émergents, des actions s'inscrivant « bien avant l'heure» dans notre « utilité sociale» affirmée dans nos orientations nationales votées en 2016; mais **être utile socialement, n'est-ce pas l'une des raisons d'être d' un mouvement de scoutisme laïque?**

**Forte demande, cependant,** on le constate ci dessus, **notre accueil en vacances a considérablement diminué** sans que l'accueil au local , au sein d'unités « ordinaires» ou d'unités Défi (unités constituées localement autour de personnes handicapées mentales , petits groupes homogènes au niveau de l'âge et de l'autonomie, menant un projet d'année) se soit développé. Il faut relever l'initiative Marche-Pied en Midi Py.

#### **Environnement externe:**

Diminution importante de l'accueil en particulier d'adultes, accueil organisé sur un plan associatif ou par des organismes locaux ou régionaux divers, tournés le plus généralement vers des adultes de bonne autonomie.

Les vacances d'adultes en situation de handicap mental, autonomes au quotidien, sans troubles psychiques importants, sont devenues « un marché concurrentiel» malgré le cadre et la lisibilité mis en place par les pouvoirs publics.

L'accueil de mineurs en situation de handicap semble se développer en cadre inclusif bien que le besoin de séjours adaptés demeure mais suppose (troubles psy et comportementaux ) un accompagnement renforcé, un taux d'encadrement. Le financement est un frein dans de nombreux cas. Les pouvoirs publics ne soutiennent pas ce secteur (sauf choix de certains conseils départementaux mais les contraintes type « marché public» ne permettent pas de répercuter intégralement les surcoûts d'une année à l'autre).

**Si nous avons été, il y a quelques temps le premier organisateur de « vacances adaptées» en France, à l'intention de personnes handicapées mentales ou psychiques, ce n'est plus le cas en ce qui concerne les adultes.**

## **Problématiques actuelles :**

Forte concurrence au niveau adultes, nous l'avons vu plus haut; pourtant bon nombre d'organismes mettent la « clé sous la porte » pour des raisons financières et de difficultés d'encadrement. Les mineurs pour lesquels il y a une demande, qui reste importante, en séjours adaptés, présentent souvent des problématiques psychiques, sociales, difficiles à gérer.

L'encadrement : une difficulté majeure pour l'ensemble des ACM (cf JPA et UNAT) et VAO (Vacances adaptées organisées pour des adultes). Cette difficulté est exacerbée, renforcée, dans le domaine des vacances adaptées, avec un taux d'encadrement, parfois de 1 encadrant pour à peine 2 vacanciers, de 1 pour 4 dans les accueils demandant moins d'accompagnement. Difficulté majeure car le recrutement n'est pas toujours fiabilisé (respect de l'engagement? Implication dans les formations ?) pas toujours de qualité. Là encore, constat général, au-delà de notre champ d'action, là encore renforcé par notre besoin quantitatif important.

Cette problématique, à laquelle nous étions déjà plus ou moins confronté, s'est renforcée considérablement depuis la crise sanitaire et ses conséquences.

La rémunération, dans le cadre CEE, apparaît souvent inadaptée en regard de la tâche, du travail attendu, de l'engagement demandé. Alors, nous pouvons en arriver (le cas cet été) à devoir refuser des inscriptions de vacanciers, ou annuler des accueils faute d'encadrement suffisant. Que ce soit le cas de beaucoup d'organismes ne peut être consolation. Ces difficultés interrogent notre capacité à accueillir de manière fiable, toujours satisfaisante, des personnes, mineures ou adultes, demandant un accompagnement important, dites d'autonomie réduite. Cependant, aussi, des équipes fortement engagées, porteuses de projets. Qu'il faut saluer.

## **Quelques repères chronologiques :**

1965 : premier séjour pour mineurs

1970 : ouverture aux adultes

1989: «séjours vacances et handicap mental: l'espace potentiel»; ouvrage INJ ( Institut National de la Jeunesse) et EEDF; Jean- Jacques Jouselin,

1990: Cap Handi; références pédagogiques « pour l'accueil et l'intégration de jeunes et d'adultes handicapés aux EEDF »

1992: l'Aventure Vacances

1995: Charte Qualité

2006: agrément VAO (Vacances adaptées organisées)

2010: AVLA/DVLA

2022 : une ENT « inclusion, ouverture » au sein de la CME (à l'initiative de Marchepied en région Midi- Pyrénées, co-animée avec le secteur vacances adaptées).